

Intitulé de la certification : « Apiculteur » - Niveau 4

REFERENTIEL D'ACTIVITES <i>décrit les situations de travail et les activités exercées, les métiers ou emplois visés</i>	REFERENTIEL DE COMPETENCES <i>identifie les compétences et les connaissances, y compris transversales, qui découlent du référentiel d'activités</i>	REFERENTIEL D'ÉVALUATION <i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i> <i>Tout candidat peut saisir le référent Handicap afin d'étudier les possibilités d'aménagement des modalités d'évaluation. Le référent Handicap dispose de contacts et ressources pour analyser les besoins et mettre en œuvre les conditions nécessaires à la réalisation des évaluations. Sur conseil du référent Handicap et dans le respect des spécifications du référentiel de la certification, le format de la modalité pourra être adapté si nécessaire.</i>	
		MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
BLOC 1 - Conduite du cheptel apicole			
A1.1 – Mise en place des ruchers	C1.1 – Identifier des environnements botaniques riches en ressources mellifères (nectar, pollen, eau...), en observant les secteurs géographiques pré-identifiés, en utilisant le cas échéant les nouvelles technologies (applications de reconnaissance botanique ou de géolocalisation...), en appréciant les conditions pédoclimatiques, en évaluant les risques toxiques pour les abeilles et en respectant les règles d'implantation (arrêtés préfectoraux ou communaux et Code rural) afin de sélectionner des emplacements favorables à l'implantation des ruchers.	ME 1.1 : Mise en situation réelle de recherche d'un emplacement A partir de consignes données, le candidat doit rechercher et analyser un emplacement. Il produit une fiche technique présentant une carte géographique, les conditions pédoclimatiques, le relevé floristique et une évaluation des risques toxiques pour les abeilles.	CE 1.1 - La fiche technique est complète. Les technologies utilisées y sont, le cas échéant, précisées (nom des applications) - L'emplacement est correctement analysé (conditions pédoclimatiques, ressources mellifères ou non, respect des règles d'implantation ou non) - La décision d'implantation, « favorable » ou « défavorable », est argumentée.
	C1.2 – Préparer le matériel, en entretenant les caisses (hausses et ruches), en achetant ou en nettoyant les cadres, en installant les feuilles de cire (achetées, préparées à façon ou réalisées soi-même), afin de disposer des équipements opérationnels pour la pleine saison.	ME 1.2 : Mise en situation reconstituée de préparation du matériel A partir du matériel fourni, le candidat doit : - Entretenir une ruche (nettoyage, réparation, peinture) - Réaliser une feuille de cire - Préparer un cadre et y poser la feuille de cire	CE 1.2 - La ruche est propre et dans un état fonctionnel - Les cadres sont préparés et les feuilles de cire posées, le tout dans un état fonctionnel.

Intitulé de la certification : « Apiculteur » - Niveau 4

	<p>C1.3 – Installer ou déplacer (dans le cadre d’opérations de transhumance) les ruchers sur les emplacements, selon le calendrier de floraison et suivant les conditions météorologiques, en utilisant le matériel de transport/de manutention conforme à la réglementation en vigueur et adapté à l’éventuelle situation de handicap, dans le respect des règles administratives et de sécurité, de manière à réunir les conditions favorables à l’atteinte des objectifs de production.</p>	<p>ME 1.3 : Réalisation d’un support écrit et évaluation orale</p> <p>Le candidat doit proposer une situation réelle ou fictive de déplacement d’un rucher. Dans ce cadre, il rédige un support écrit décrivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La justification du déplacement - Le matériel utilisé pour le transport ou la manutention - Son analyse (notamment en matière de sécurité et d’ergonomie) <p>Le candidat présente et argumente son support écrit devant le jury d’évaluation.</p>	<p>CE 1.3</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le déplacement est justifié - Le matériel utilisé est mentionné - Des enseignements, notamment les points de vigilance en matière de sécurité et d’ergonomie, sont présentés
<p>A1.2 – Suivi des colonies</p>	<p>C1.4 – Visiter régulièrement les ruchers pendant la période d’activité (du printemps à l’automne), en démarrant par une visite de printemps, puis en fonction de l’avancement des floraisons et des conditions météorologiques (pluie, vent, orages...), en analysant l’environnement du rucher, en observant le développement des populations et la qualité du couvain, en repérant les anomalies, en évaluant les réserves de nourriture disponibles et le risque d’essaimage naturel, en réalisant les interventions nécessaires (nourrissement, changement de reine, renforcement, équilibrage...), et ce, dans le respect des règles de sécurité, afin de maintenir des colonies propices à la production ou à la mise en hivernage.</p>	<p>ME 1.4 : Mise en situation réelle de visite d’un rucher</p> <p>Lors d’une visite réelle de rucher, le candidat doit rédiger un compte-rendu mentionnant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ses observations, notamment le diagnostic réalisé sur une quinzaine de ruches - Les interventions préconisées <p>Le candidat présente et argumente son compte-rendu devant le jury d’évaluation.</p>	<p>CE 1.4</p> <ul style="list-style-type: none"> - L’environnement du rucher est analysé - Le développement des populations et la qualité du couvain font l’objet de commentaires écrits - Les anomalies éventuelles sont repérées - Les réserves de nourriture et le risque d’essaimage naturel sont évalués - Les interventions préconisées sont pertinentes - Les règles de sécurité sont respectées

Intitulé de la certification : « Apiculteur » - Niveau 4

	<p>C1.5 – Réaliser le suivi sanitaire des colonies tout au long de l'année, en repérant les dysfonctionnements éventuels, en définissant un plan de prise en charge, en appliquant une méthode de comptage des parasites (varroa essentiellement), en analysant les résultats obtenus, en mettant en œuvre les mesures de maîtrise (prévention et traitement), en enregistrant les opérations réalisées dans le registre d'élevage, et ce dans le respect de la réglementation en vigueur (déclaration des maladies règlementées, respect de la législation sur le médicament), afin de maintenir les colonies dans un état sanitaire favorable à la production ou à la mise en hivernage.</p>	<p>ME 1.5 : Réalisation d'un support écrit et évaluation orale</p> <p>A partir d'un cas réel ou fictif, le candidat doit réaliser une frise chronologique détaillant le plan de prise en charge des colonies, notamment les dates auxquelles il envisage la surveillance, la prévention et le traitement des colonies.</p> <p>Le candidat présente et argumente sa frise chronologique devant le jury d'évaluation.</p>	<p>CE 1.5</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le choix des méthodes (comptage, prévention, traitement...) est pertinent - La réglementation en vigueur est prise en compte
BLOC 2 - Multiplication des colonies d'abeilles			
<p>A2.1 – Production des essaims</p>	<p>C2.1 – Constituer des essaims pendant la période de pleine activité, en prenant en compte les caractéristiques et les objectifs de production, en recherchant une population équilibrée en nombre et en âge d'abeilles, afin de créer les conditions favorables à leur développement.</p>	<p>ME 2 – Mise en situation réelle de production des essaims et d'élevage des reines</p> <p>A partir d'une mise en situation réelle, le candidat doit rédiger une fiche technique décrivant son expérience de multiplication des colonies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le calendrier - La méthode d'élevage - La méthode de constitution des essaims - L'introduction de la reine - Les suites à donner (surveillance, échancier...) - L'analyse des résultats <p>Le candidat présente et argumente son expérience de production/d'élevage devant le jury d'évaluation.</p>	<p>CE 2</p> <p>Concernant la production des essaims :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les caractéristiques et les objectifs de production sont pris en compte - L'équilibre de la population est vérifié - Les étapes du suivi de l'essaim sont clairement identifiées - Les réserves sont contrôlées - Les résultats obtenus sont analysés - Les enseignements de l'expérience sont présentés <p>Concernant l'élevage des reines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les critères de sélection sont justifiés - Une méthode de collecte de données est présentée - Le calendrier est conforme aux objectifs
<p>A2.2 – Élevage des reines</p>	<p>C2.2 – Suivre le développement des essaims, le cas échéant après avoir introduit une reine ou une cellule royale, en surveillant la ponte de la nouvelle reine, en veillant à l'équilibre population/couvain/réserves à disposition, en les nourrissant si besoin, afin de produire des essaims autonomes pour le renouvellement de son propre cheptel ou pour la commercialisation.</p> <p>C2.3 – Déterminer les colonies souches, en définissant les critères de sélection et en vérifiant les performances antérieures de celles-ci, en prenant en compte les caractéristiques et les objectifs de production, en déterminant des critères d'évaluation des ruches et en mettant en place un suivi, afin de produire des reines ou des cellules royales.</p>		

Intitulé de la certification : « Apiculteur » - Niveau 4

	<p>C2.4 – Produire des reines ou des cellules royales dans le respect du calendrier d'élevage (production des essaims notamment), en identifiant au préalable ses besoins, en appliquant une méthode depuis le greffage jusqu'à l'introduction de la reine ou de la cellule royale, en préparant les colonies élèveuses, afin de disposer de reines en nombre suffisant pour le renouvellement de son propre cheptel ou pour la commercialisation.</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Une méthode et son déroulement (dont préparation et utilisation du matériel) sont présentés, depuis le greffage jusqu'à la production de la reine - Les résultats obtenus sont analysés - Les enseignements de l'expérience sont présentés
BLOC 3 - Conduite de la production d'articles issus de l'élevage apicole			
<p>A3.1 – Organisation de la récolte des produits (miel, gelée royale, propolis, pollen)</p>	<p>C3.1 – Établir le plan de production en fonction des floraisons, de l'activité et du dynamisme des colonies et des aléas susceptibles de survenir, en vue de préparer la récolte avec la pose des hausses ou grilles à propolis ou trappes à pollen ou barrettes à gelée royale sur les ruches aux moments et sur les emplacements les plus adaptés.</p>	<p>ME 3.1 - Réalisation d'un support écrit et évaluation orale</p> <p>A partir du projet d'entreprise apicole du candidat ou d'un projet apicole fictif, le candidat doit rédiger un support écrit décrivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de production - L'organisation de la récolte - L'extraction des produits <p>Le candidat présente et argumente la récolte devant le jury d'évaluation.</p>	<p>CE 3.1</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan de production est établi en fonction du calendrier de floraison et des aléas potentiels - Le choix de la méthode de récolte est justifié - Le choix du matériel, des équipements et des moyens humains est justifié - Les règles de sécurité, d'hygiène et de bien-être sont prises en compte - Le contrôle de l'humidité du miel est prévu - Les différentes étapes de l'extraction sont correctement décrites et analysées - Les opérations de filtration, de décantation ou de tri sont décrites et expliquées
	<p>C3.2 – Organiser la récolte, en définissant le moment le plus opportun, en choisissant la méthode adaptée, en prévoyant le matériel, les équipements et les moyens humains nécessaires en amont, et ce dans le respect des règles de sécurité, du bien-être de l'apiculteur, des riverains et des abeilles, afin de récolter dans des conditions garantissant l'hygiène et la qualité des produits.</p>		
<p>A3.2 – Extraction, conditionnement et stockage des produits (miel, gelée royale, propolis, pollen)</p>	<p>C3.3 – Extraire les produits (miel, gelée royale, propolis, pollen...) dans la miellerie, en contrôlant les paramètres (taux d'humidité...), en utilisant le matériel et les équipements adaptés le cas échéant à la situation de handicap, en respectant les règles d'hygiène, en réalisant les opérations de filtration, de décantation ou de tri, en nettoyant le matériel après utilisation, dans le respect des règles de sécurité, afin de préserver la qualité des produits.</p>		

Intitulé de la certification : « Apiculteur » - Niveau 4

	<p>C3.4 – Conditionner les produits (miel, gelée royale, propolis, pollen...), dans des pots et/ou des fûts (miel), dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité, en utilisant le matériel, les équipements et un environnement adaptés le cas échéant à la situation de handicap, en maîtrisant éventuellement la cristallisation (miel), en respectant les obligations relatives à la traçabilité et la réglementation sur l'étiquetage, dans le but de commercialiser la production.</p>	<p>ME 3.2 – Évaluation écrite</p> <p>Le candidat doit répondre à un QCM portant sur les règles d'hygiène et de sécurité, les matériels et équipements, la cristallisation, les obligations relatives à la traçabilité, la réglementation sur l'étiquetage, le contrôle des paramètres d'ambiance et de la qualité du miel.</p>	<p>ME 3.2</p> <p>Les réponses apportées sont justes à hauteur de 70%</p>
	<p>C3.5 – Stocker les produits conditionnés, en contrôlant les paramètres d'ambiance des locaux (hygrométrie, température, lumière, UV...), en réalisant des contrôles qualité (prélèvement, mesures et analyses...), afin de conserver les produits dans les conditions optimales.</p>		
<p>BLOC 4 - Développement de l'entreprise apicole</p>			
<p>A4.1 – Positionnement de l'activité et création d'entreprise</p>	<p>C4.1 – Réaliser une étude de gestion prévisionnelle, en ayant au préalable analysé la concurrence et identifié les circuits de distribution (vente directe, conditionneurs, GMS, coopérative, magasins spécialisés...), en définissant le modèle de production, la composition de l'offre, la tarification et sa différenciation éventuelle, en estimant le chiffre d'affaires, le coût de production global ou à la ruche et les besoins en investissement, voire les aides financières, afin de valider la faisabilité du projet et son intégration durable dans le territoire.</p>	<p>ME 4 Rédaction d'un support de présentation du projet d'entreprise apicole du candidat ou d'un projet apicole fictif et soutenance orale devant le jury de certification</p> <p>Préalablement à l'épreuve, le candidat doit rédiger un support de présentation de son projet d'entreprise apicole ou d'un projet apicole fictif, comportant, en annexe, des tableaux de gestion.</p> <p>Il présente le projet d'entreprise apicole à l'oral et justifie les orientations prises, les choix réalisés devant le jury de certification.</p>	<p>CE 4</p> <p>Le support de présentation est complet et cohérent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La concurrence est analysée - Les circuits de distribution sont identifiés - Le modèle de production, la composition de l'offre et la tarification sont définis - La stratégie commerciale est justifiée - Le chiffre d'affaires est estimé - Le coût de production global ou à la ruche est présenté
	<p>C4.2 – Choisir le statut juridique, social et fiscal le plus adapté à son activité, en analysant au préalable chacun d'entre eux, notamment leur réglementation associée, en fonction de son projet d'entreprise apicole, afin de réaliser les démarches de déclaration d'activité.</p>		
	<p>C4.3 – Élaborer une stratégie commerciale, en prenant en compte les offres concurrentes, en organisant des actions de prospection et/ou de fidélisation des clients en cohérence avec le développement de l'activité et selon les stocks disponibles, dans le but de développer son portefeuille clients et son chiffre d'affaires.</p>		

Intitulé de la certification : « Apiculteur » - Niveau 4

A4.2 – Gestion administrative et comptable	C4.4 – Réaliser les démarches administratives (immatriculation des ruchers avec le numéro d'apiculteur, déclaration annuelle de détention et d'emplacements des ruchers, tenue du registre d'élevage, tenue du cahier de miellerie...) auprès des tiers concernés, en anticipant les échéances, en utilisant les techniques de communication écrite/orale adaptées, afin de respecter les réglementations d'activité.	Il est interrogé par le jury de certification et doit apporter des réponses argumentées.	<ul style="list-style-type: none"> - Les besoins en investissement sont chiffrés - Le cas échéant, les aides financières sont identifiées - Les tableaux de gestion sont présentés de manière synthétique - Les choix juridiques, fiscaux et sociaux sont présentés et justifiés - Un calendrier des démarches administratives est présenté et conforme aux obligations
	C4.5 – Renseigner le tableau de recettes/dépenses mensuel, en prenant en compte les différents taux de TVA selon les produits vendus, en utilisant l'ensemble des pièces comptables (factures de vente, factures d'achat, cahier de marché ou caisse enregistreuse...), afin de réaliser les déclarations fiscales et sociales obligatoires.		
	C4.6 – Analyser les résultats de l'entreprise, en prenant en compte le tableau de recettes/dépenses, la production de l'année, le rendement à la ruche, le niveau des stocks, afin de prendre des décisions stratégiques adéquates pour la durabilité de son exploitation apicole dans un contexte aléatoire (conditions climatiques et sanitaires).		

L'évaluation de chaque bloc de compétences est réalisée via les modalités spécifiques d'évaluation détaillées dans le référentiel. La validation d'un bloc de compétences fait l'objet d'une remise d'un certificat.

La certification professionnelle est quant à elle obtenue si le candidat valide l'ensemble des blocs de compétences de la certification.